## **NATIONS UNIES**



NTE-NEUVIÈME SESSION lun

COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES
SPÉCIALES ET DE LA DÉCOLONISATION
(QUATRIÈME COMMISSION)
14e séance
tenue le
lundi 31 octobre 1994
à 15 heures
New York

Documents officiels

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 14e SÉANCE

Président : M. HUDYMA (Ukraine)

SOMMAIRE

POINT 80 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE A/C.4/49/SR.14 12 avril 1995 FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

## La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 80 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION ( $\frac{\text{suite}}{(A/49/21, A/49/385, A/49/472)}$ 

- 1. M. KAWAI (Japon) dit que, à la veille de son cinquantième anniversaire, l'Organisation des Nations Unies se doit de renforcer ses activités dans le domaine de l'information. A cet effet, elle devrait collaborer étroitement avec des organismes extérieurs au système des Nations Unies, notamment les organisations non gouvernementales et les médias. Le Département de l'information devrait envisager la possibilité d'entreprendre avec les médias un plus grand nombre de projets conjoints et présenter à la Commission des propositions concrètes en ce sens. Alors que ces projets n'ont actuellement qu'un caractère de circonstance, ils devraient devenir un élément plus régulier des activités du Département tendant à promouvoir l'information.
- 2. Les moyens dont disposent les missions de l'ONU en matière d'information devraient être renforcés et le Département devrait contribuer activement à cet effort. L'expérience acquise au Cambodge montre que les activités d'information jouent un rôle important en ce qu'elles permettent de mieux faire comprendre aux populations locales les fonctions assumées par une mission de maintien de la paix. Un outil d'information efficace, conçu pour répondre à des besoins spécifiques, est nécessaire. A cet effet, comme l'a suggéré le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, il faudrait disposer d'un personnel qualifié et le former comme il convient. Il faudrait également prévoir un mécanisme permettant au pays hôte de fournir à la mission des renseignements sur l'évolution de la situation sur le terrain.
- 3. Malgré ses ressources financières limitées, le Département de l'information propose toute une série de publications fort utiles. Le système actuel de production et de diffusion des publications de l'Organisation des Nations Unies a cependant grand besoin d'être amélioré et les possibilités qu'elles offrent d'informer et de susciter des financements méritent d'être examinées plus avant.
- 4. En mettant facilement à la disposition du public la documentation de l'ONU, les bibliothèques dépositaires des Etats Membres pourraient constituer d'importantes sources d'information sur l'Organisation. La délégation japonaise se félicite que l'on ait décidé d'ajouter la bibliothèque de l'Université Chuo de Tokyo à la liste des bibliothèques dépositaires. Le Gouvernement japonais a récemment accepté de coopérer avec la Bibliothèque Dag Hammarskjöld à un projet visant à ce que soit faite une étude systématique des bibliothèques dépositaires du Japon. Un bibliothécaire du Siège se rendra dans les bibliothèques japonaises afin d'évaluer leur situation et de faire des recommandations tendant à en améliorer le fonctionnement. La délégation japonaise demande aux autres Etats Membres de s'efforcer de mieux tirer parti des bibliothèques dépositaires de leur pays.
- 5. La délégation japonaise soutient le projet de décision figurant dans le rapport du Comité de l'information (A/49/21) et l'amendement qu'il est proposé d'y apporter.

- 6. <u>M. TELLES RIBEIRO</u> (Brésil) estime que, dans la nouvelle situation internationale, le Département de l'information est bien placé pour mieux faire connaître au public l'action de l'Organisation et aider par conséquent celle-ci à trouver l'appui de milieux divers. Le cinquantième anniversaire de l'ONU est l'occasion idéale de plaider en sa faveur.
- 7. Le Département a remporté quelques succès notables. Le rôle important qu'il a joué, grâce à ses campagnes, dans l'instauration d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique, doit être dûment reconnu. La présence à la Commission d'une délégation sud-africaine rappelle utilement la puissance de l'information et son aptitude à conquérir les coeurs et les esprits et à changer vraiment les choses.
- Certaines des activités incombant au Département en ce qui concerne la création de centres d'information dans les pays en développement n'ont pas encore été menées à bien; on prend de plus en plus conscience aussi bien du déséquilibre qui existe, au niveau de l'allocation des ressources, entre les différents centres d'information que de l'importance de ces centres, en particulier dans les pays ayant des moyens d'information et de communication moins développés. La délégation brésilienne s'est par conséquent associée à d'autres pays en développement pour essayer de rétablir l'équilibre. Elle note avec satisfaction que le Secrétariat, malgré le peu de moyens dont il dispose, prend des mesures pour que, grâce à l'apport de ressources humaines et matérielles, toutes les activités prévues puissent être menées à bien et pour que des économies soient réalisées dans certains centres d'information. Lorsqu'il prendra des décisions sur l'utilisation des ressources que les économies faites auront permis de dégager, le Secrétariat devra tenir compte de ce qu'il importe de prévoir un financement supplémentaire pour les centres d'information des pays en développement.
- 9. Lorsque le Secrétariat intégrera des centres d'information à des bureaux extérieurs des Nations Unies, il devra veiller à ce qu'ils gardent leur indépendance fonctionnelle et s'acquittent pleinement de leurs mandats respectifs. Cette intégration devra en outre se faire au cas par cas et à la demande ou avec le consentement de l'Etat hôte.
- 10. Il est regrettable que <u>Forum du développement</u> ne paraisse plus; la délégation brésilienne espère que, lorsque des ressources seront à nouveau disponibles, sa publication pourra reprendre. La suggestion tendant à ce que le Département de l'information fasse paraître des publications sur les opérations de maintien de la paix doit être examinée avec prudence, car ces opérations utilisent leurs ressources propres pour ce qui est de leur politique en matière d'information.
- 11. Le Comité de l'information n'a pas su tirer parti des concepts définis dans la résolution 45/76 A de l'Assemblée générale; il n'a été possible de parvenir à un consensus à leur sujet qu'après de longs débats et à la suite d'un compromis politique entre pays développés et pays en développement. Peu de pays ont formulé leurs vues, comme plusieurs résolutions successives le leur avaient demandé. La délégation brésilienne invite tous les Etats Membres, en particulier les pays en développement, à indiquer leur position afin d'aider le Comité à déterminer la meilleure manière de procéder. Le fait qu'un certain

nombre de pays souhaitent entrer au Comité de l'information dénote le prestige et l'importance de ses travaux.

- 12. M. YARKA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) indique que sa délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 par le représentant de l'Algérie. Elle soutient les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour créer un réseau d'information et de communication efficace, en particulier dans les pays en développement, et adopter des mesures visant à réduire les disparités existant pour ce qui est des courants d'informations destinés aux particuliers, aux collectivités et au public dans son ensemble.
- 13. L'information joue un rôle important dans le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. Le fait que les médias concentrent leur attention sur certaines questions peut entraîner une mobilisation de l'opinion publique et amener l'Organisation à agir rapidement; à l'inverse, le fait que les médias montrent moins d'intérêt a pour résultat une moindre attention de la part de l'Organisation, l'opinion publique n'exerçant alors aucune pression. La couverture par les médias de guerres civiles et de situations tragiques du point de vue humanitaire dans différentes parties du monde a permis aux gens de se rendre compte réellement du rôle joué par l'ONU dans les opérations de maintien de la paix et les missions humanitaires et de montrer ce que l'Organisation est capable de faire dans le cadre des ressources dont elle dispose.
- 14. La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite que le Département de l'information ait pris un certain nombre de mesures positives, dans les limites des ressources disponibles, pour parvenir à ses objectifs. Il doit s'efforcer de reclasser et de renforcer les bureaux d'information régionaux des Nations Unies; ces bureaux doivent maintenir des contacts étroits avec les gouvernements régionaux et les organisations de médias afin d'obtenir et de diffuser l'information.
- 15. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est fière de pouvoir dire qu'il existe une presse fort active et absolument libre dans la société pluraliste qui est la sienne, riche en cultures très diverses et où plus de 800 langues sont parlées. Les infrastructures en matière d'information et de communication sont vitales pour les pays en développement car elles servent de catalyseurs à la démocratie, au développement économique et au progrès social; il est extrêmement important pour le processus de développement en général que la communauté internationale apporte son soutien à l'amélioration de ces infrastructures.
- 16. La Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement a mis les préoccupations des petites îles à l'ordre du jour de la communauté internationale; grâce à la Conférence, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et au secteur privé, des journalistes et des organisations non gouvernementales de la région du Pacifique Sud ont pu participer. La délégation papouane-néo-guinéenne espère qu'il se créera davantage de partenariats de ce type et que le Département de l'information cherchera des moyens nouveaux de faire en sorte que la région du Pacifique Sud soit tenue au courant de l'évolution de la situation. L'isolement des petits Etats insulaires constitue un obstacle majeur à leur développement économique et social; dans la région du Pacifique, il est souvent très difficile d'acheminer l'information vers des îles et des atolls éloignés et isolés. Il convient de

redoubler d'efforts, tant au niveau national qu'au niveau régional, pour améliorer l'infrastructure des médias et les techniques de communication dans les pays en développement, en particulier dans le domaine de la formation et de la diffusion des nouvelles. Des services régionaux de diffusion de l'information tels que le Pacific News ont été créés afin de couvrir plus largement les événements nationaux et régionaux; le manque de ressources des clients de ces services entrave cependant souvent le flux de l'information. Le succès des efforts nationaux et régionaux dépendra largement du soutien qu'apportera la communauté internationale, en particulier pour ce qui est des programmes de formation pratique destinés aux journalistes de la presse écrite et de la radio ainsi qu'aux techniciens travaillant pour les divers médias. faut également accroître l'appui et l'assistance accordés tant sur le plan bilatéral que sur le plan international si l'on veut faire bénéficier les intéressés de techniques de communication adaptées aux nécessités et aux situations locales et régionales, et notamment leur fournir des matériaux pour préparer des programmes, en particulier de télévision et de radio.

- 17. La Papouasie-Nouvelle-Guinée soutient pleinement les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour mettre au point et promouvoir les médias publics et privés.
- 18. M. ZVANKO (Bélarus) dit que, dans un monde en rapide évolution, l'information influe grandement sur l'évolution sociale, culturelle, politique et économique car elle est un élément vital du mécanisme permettant le maintien de la paix, la démocratie et le développement. Avec le développement des médias, l'information est devenue un moyen privilégié d'influencer l'opinion publique. La libre diffusion de l'information et l'accès de tous les Etats ayant un potentiel économique réduit à cette information contribuent de façon essentielle au renforcement de la démocratie dans ces Etats et à la promotion de leur développement socio-économique.
- 19. Le Bélarus attache une grande importance au principe de la liberté de l'information. La première Constitution de la République, adoptée récemment, a conféré à chaque citoyen le droit de recevoir et de diffuser des informations complètes, précises et récentes sur toute question quelle qu'elle soit. Le Parlement du Bélarus a adopté en première lecture un projet de loi sur la presse et sur les autres moyens d'information qui assure la liberté d'expression et la liberté de la presse et garantit le droit des citoyens de participer au processus d'information. La loi a également défini les droits et devoirs des journalistes ainsi que des mesures pour leur protection juridique et sociale.
- 20. On est actuellement en train d'étudier un projet qui fixe un cadre au développement de l'information au Bélarus, et qui est basé sur l'idée que la liberté des médias est l'une des principales garanties des libertés personnelles et du développement démocratique de la société. Aux termes de ce projet, la censure et le contrôle politique, économique et administratif des médias sont interdits. La plupart des organes de presse sont déjà financièrement et administrativement indépendants des autorités.
- 21. La délégation bélarussienne soutient les mesures visant à rationaliser et améliorer les travaux du Département de l'information. Tout en reconnaissant la situation spéciale des pays en développement, en particulier des pays les moins

avancés, la délégation appelle l'attention sur la nécessité d'inclure aussi dans les programmes d'information visant à promouvoir un développement stable l'étude des problèmes économiques qui se posent dans les pays où règne une économie de transition. Au cours du débat général, en séance plénière, le Premier Ministre bélarussien a proposé la tenue d'une conférence des Nations Unies sur le développement stable des Etats à économie de transition. S'il est donné suite à cette initiative, le Département devra prévoir et appliquer les mesures relatives à l'information nécessaires à la conférence. La délégation bélarussienne soutient la requête du représentant de la Fédération de Russie tendant à ce que le russe soit davantage utilisé dans les publications du Département, car la plus grande partie de la population du Bélarus, comme celle d'autres pays de la Communauté d'Etats indépendants, utilise le russe dans la vie quotidienne.

- 22. La délégation du Bélarus se félicite de l'organisation du programme 1994 de formation des journalistes originaires de pays en développement, notamment du Bélarus; elle espère que des programmes de ce genre auront lieu régulièrement et que le nombre de participants augmentera. Elle se félicite également du programme de formation élaboré par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld à l'intention des bibliothécaires travaillant dans les bibliothèques dépositaires des publications de l'Organisation des Nations Unies. Ces activités permettront de resserrer les liens entre le Département et certains bénéficiaires de l'information dans les Etats Membres, tout en faisant mieux comprendre les réalisations de l'Organisation et les problèmes auxquels elle doit faire face.
- 23. Le Bélarus soutient les efforts visant à intégrer les centres d'information des Nations Unies dans les bureaux extérieurs du PNUD, mais il estime aussi qu'il faut tenir compte de la situation propre à chaque cas et des vues du pays hôte. La division des Nations Unies créée récemment à Minsk comporte depuis le début un service d'information qui joue un rôle de plus en plus important dans le développement de l'information au Bélarus et dans l'instauration d'un dialogue entre l'ONU et divers organismes et départements officiels. Dans les pays à économie de transition, les centres d'information sont souvent la seule source d'information concernant l'Organisation.
- 24. La délégation bélarussienne appuie les efforts du Département tendant à mieux faire connaître les activités de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies; l'échange et la diffusion d'informations précises et fiables sur ces activités, en particulier dans les régions concernées, sont d'une importance essentielle pour le succès des missions de maintien de la paix et peuvent favoriser l'instauration d'un climat de confiance et de compréhension mutuelle entre les peuples et les Etats, promouvoir la réconciliation des adversaires et prévenir un nouveau conflit. La délégation se félicite que le Département ait fait paraître des publications sur les différentes opérations de maintien de la paix car elles permettront sans aucun doute au public et aux Etats Membres de se faire une idée juste et sans parti pris du nouveau rôle joué par l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela revêt actuellement pour le Bélarus une importance particulière car il est en train de mettre au point les modalités précises de sa participation à des opérations de maintien de la paix.

- 25. La délégation bélarussienne se félicite que le paragraphe 23 du projet de résolution B fasse maintenant référence à la requête tendant à ce que soit élaboré et mis en oeuvre, à l'échelle du système, un programme marquant le dixième anniversaire, en 1996, de la catastrophe de Tchernobyl. Le Bélarus estime que les peuples du monde doivent tirer toutes les leçons possibles de cette catastrophe et de ses conséquences. En vertu du paragraphe 23, le Département doit mettre au point un ensemble de mesures spécifiques à l'occasion de cet anniversaire; le Gouvernement bélarussien est prêt à apporter tout son soutien à l'application de ces mesures.
- 26. M. CISSE (Sénégal) dit que le développement technologique a réduit le monde à un village global et que, en matière d'information et de communication, les frontières sont sans effet. Cependant, la maîtrise de cette technologie n'est pas l'apanage de tous les pays et ceux qui la détiennent peuvent orienter l'information selon leurs propres intérêts. La mondialisation de l'information ne sera complète que si les pays en développement en général, et ceux de l'Afrique en particulier, disposent des moyens technologiques qui leur permettent d'atteindre le public le plus large possible dans leurs pays respectifs. Le Sénégal a toujours été un pays attaché au respect des libertés individuelles, donc à la liberté de la presse. La délégation sénégalaise croit que la liberté et l'indépendance de la presse contribuent à libérer les énergies créatrices des peuples et que toute initiative allant en ce sens devrait être encouragée.
- 27. Malgré l'extension de la démocratie, des professionnels de l'information et de la communication sont persécutés un peu partout dans le monde. C'est pourquoi le Sénégal rend hommage à l'UNESCO pour les séminaires qu'elle organise en collaboration avec le PNUD pour la défense d'une presse indépendante et pluraliste, comme le séminaire qui vient de se tenir au Chili et qui a abouti à la Déclaration de Santiago.
- 28. La délégation sénégalaise se félicite du travail accompli par le Département de l'information qui vise à atteindre un public plus large grâce à l'utilisation de réseaux d'information informatisés. Elle estime aussi que l'habileté et l'expérience professionnelles du Département devraient être davantage mises à contribution dans le domaine des opérations de maintien de la paix. Les ressources libérées par la fin de la guerre froide doivent servir à des objectifs plus nobles parmi lesquels la dissémination de l'information occupe une bonne place. L'Afrique, qui est le continent le moins bien loti sur le plan structurel, a confiance en la solidarité internationale qui devrait lui permettre de se doter d'une technologie plus adéquate dans le domaine de l'information.
- 29. En ce qui concerne l'intégration des centres d'information des Nations Unies aux bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement, la délégation sénégalaise craint que l'aspect développement soit privilégié au détriment de l'aspect information. L'information et l'éducation sont deux concepts intimement liés. Pour les pays en développement, ceux d'Afrique en particulier, diminuer le poids de l'information en recourant au système de l'intégration serait priver certaines populations d'un droit fondamental qui se trouve être le droit à l'information, à la formation, bref à la connaissance.

- M. CHAUDRY (Pakistan) rappelle qu'au cours de l'après-guerre froide, la plus grande volonté de coopérer montrée par les Etats Membres a abouti à un rétrécissement et à une interdépendance plus marquée du monde, évolution qui peut être attribuée dans une large mesure à l'information et à la communication. Il reste cependant beaucoup à faire pour consolider ces acquis. Les pays développés ont pu, grâce à leurs énormes ressources financières et technologiques, contrôler le flux de l'information, en particulier dans le domaine des communications par satellite. De plus en plus, les informations, les opinions, les idées, voire les connaissances, diffusées à travers le monde ne circulent que dans un seul sens. Le Pakistan a pleinement conscience qu'il faut créer des courants d'information à double sens si l'on veut que les pays en développement puissent faire profiter le reste du monde du fruit de leur expérience et de la richesse de la diversité humaine. La fin du conflit idéologique mondial a donné aux pays développés et aux pays en développement une chance inouïe de conjuguer leurs efforts en vue d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information. Il faudra pour ce faire effectuer des transferts de technologie, mettre en commun des compétences techniques et promouvoir un échange d'informations et cela favorisera l'entente entre des sociétés dotées de valeurs culturelles et sociales différentes.
- 31. La délégation pakistanaise appuie les recommandations du Comité de l'information sur les travaux du Département de l'information. Elle lui demande de poursuivre ses efforts pour diffuser en temps voulu les publications qu'il lui incombe de produire, en particulier le <u>Forum du développement</u>, qui, selon elle, constituera un important élément du programme préparé par le Département à l'intention du Sommet mondial de 1995 pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.
- 32. Le Pakistan est entièrement acquis à la liberté de l'information et à la liberté d'expression, droits que garantit également sa Constitution. Le Gouvernement a entrepris de privatiser certains de ses journaux et prend des mesures pour conférer plus d'indépendance aux médias électroniques et faire de la Pakistan Television et de la Pakistan Broadcasting Corporation des institutions entièrement autonomes. De grandes chaînes de télévision internationales comme le Cable News Network (CNN) et la British Broadcasting Corporation (BBC) sont maintenant reçues au Pakistan.
- 33. Vu la multiplication spectaculaire des opérations de maintien de la paix, le Département doit pouvoir fournir constamment des renseignements à leur sujet car ceux-ci peuvent beaucoup contribuer à ce que l'opinion se fasse une idée positive de ces opérations, aussi bien dans les pays qui fournissent des troupes que dans les pays où ces opérations se déroulent.
- 34. La délégation pakistanaise espère que la couverture d'événements comme la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme en juin 1993 et la quinzième session de la Commission des droits de l'homme en 1994 n'empêchera pas la diffusion de renseignements objectifs sur les violations des droits de l'homme qui se produisent en divers points du monde, en particulier dans l'Etat contesté du Jammu-et-Cachemire, où des troupes et des forces paramilitaires terrorisent des populations qui luttent pour leur droit à l'autodétermination.

- 35. La délégation pakistanaise pense que les centres d'information des Nations Unies dispersés à travers le monde jouent un rôle essentiel en ce qu'ils donnent une certaine image de l'ONU et font connaître ses activités. Elle s'inquiète des conséquences que pourrait avoir la décision d'intégrer les centres d'information à d'autres bureaux extérieurs des Nations Unies. Le représentant du Pakistan exprime l'espoir que les vues mesurées exprimées par les Etats Membres dans le document A/49/21 seront prises en compte.
- 36. Pour conclure, la délégation pakistanaise prie instamment les membres de la Commission d'adopter les deux résolutions recommandées par le Comité de l'information.
- 37. M. EKOUMILONG (Cameroun) dit que sa délégation, tout en appuyant la déclaration faite par l'Algérie au nom du Groupe des 77, voudrait néanmoins faire part à la Commission de certaines préoccupations. La lecture du rapport du Secrétaire général (A/49/385) permet de mesurer l'importance croissante accordée aux questions de l'information, qui exige une adaptation constante de la stratégie de l'Organisation des Nations Unies. La délégation camerounaise se félicite des progrès réalisés dans le domaine de l'information compte tenu du fait que les attentes demeurent pressantes dans les pays en développement qui se heurtent aux difficultés provoquées par des remous sociaux liés aux politiques d'ajustement structurel et à la délicate transition vers la démocratie. L'ONU peut, par le biais d'une information juste et équitable, apporter une contribution substantielle en sensibilisant la communauté internationale à ces difficultés.
- 38. Le représentant du Cameroun salue l'oeuvre du Sous-Secrétaire général à l'information qui a su insuffler au sein de son département un esprit nouveau dont les effets se font déjà sentir. Il se félicite également de l'amélioration des moyens technologiques du Département, qui se traduit par la dissémination plus rapide de l'information partout dans le monde, à travers les centres d'information notamment; l'importance de ces centres est primordiale pour la majorité des pays généralement dépourvus de moyens adéquats d'accès à l'information ou à la publication. Ils ont également vu leurs procédures de publication rationalisées et dans certains cas ont bénéficié d'une rotation de postes. D'autres, par contre, connaissent de ce fait des vacances au niveau du directeur c'est le cas du centre de Yaoundé au Cameroun et il faut espérer que les problèmes pourront être résolus dans le cadre de consultations.
- 39. La délégation camerounaise espère qu'avec l'élimination de l'apartheid et l'évolution encourageante de la situation au Moyen-Orient, les ressources naguère affectées à ces secteurs seront réaffectées au développement économique et social, à la démocratie et à la promotion des droits de l'homme, à l'établissement et au maintien de la paix qui appellent l'attention urgente de l'Organisation. Elle constate avec plaisir que le Secrétaire général accorde un rang de priorité élevé à ces questions qui ont été développées dans l'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement.
- 40. Le représentant du Cameroun fait remarquer que la question de l'intégration des centres d'information des Nations Unies aux bureaux extérieurs du PNUD est loin de faire l'unanimité. Bien qu'il soit nécessaire de donner une image unifiée de l'ONU à l'extérieur et surtout de réaliser des économies, force est

de constater qu'une large majorité des Etats Membres demeure sceptique quant au bien-fondé de cette politique. Tout en réitérant sa pleine confiance au Département de l'information, sa délégation est d'avis qu'à défaut d'un mandat clair de l'Assemblée générale, la poursuite des intégrations des centres d'information ne devrait se faire qu'au cas par cas et après consultation des Etats Membres, surtout lorsque ceux-ci ne disposent pas de moyens technologiques avancés dans le domaine de l'information. Sa délégation s'est interrogée sur le bien-fondé de l'argument financier et a des doutes quant à l'efficacité des centres intégrés, les directeurs des bureaux extérieurs du PNUD n'étant pas forcément des professionnels de l'information et les activités qui leur incombent étant déjà suffisamment complexes. On pourrait tenir compte de l'argument financier en poursuivant la politique actuelle qui consiste pour le Secrétariat à résilier les baux trop coûteux et à regrouper, autant que possible dans les mêmes locaux, différents organismes de l'ONU sur le terrain, tout en préservant à chacun son autonomie de fonctionnement.

- 41. La délégation camerounaise attache une grande importance aux programmes radiophoniques du Département en tant que moyens très efficaces d'atteindre les grandes masses, même dans les coins les plus reculés du monde. Le système radio de l'Organisation des Nations Unies doit améliorer son efficacité en accentuant sa coopération avec les radiodiffusions des Etats Membres.
- 42. Le Cameroun qui connaît depuis quelques années de profondes mutations sur le plan de la démocratie croit également aux vertus du pluralisme dans le domaine de l'information. C'est pourquoi il appuie toute action du Département, des pays avancés et des organisations gouvernementales et non gouvernementales tendant à améliorer les moyens humains et matériels des pays en développement dans le domaine de l'information.
- 43. M. AZAM (Bangladesh) approuve la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77.
- 44. Le Bangladesh fait partie des pays qui fournissent le plus de troupes à l'Organisation des Nations Unies pour ses opérations de maintien de la paix, et ses habitants veulent naturellement en connaître les résultats. Il importe qu'ils soient informés en temps voulu des politiques, des programmes et des activités de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales ainsi que du développement, parce que le soutien accordé à l'Organisation au niveau local dépend dans une large mesure de la prise de conscience et de la compréhension du public. Les 110 millions de Bangladeshis ne peuvent être informés des activités des Nations Unies que par le Centre d'information de Dhaka qui est sans directeur depuis quelques années. La délégation du Bangladesh demande instamment que ce poste soit pourvu.
- 45. Le Bangladesh attache la plus haute importance à la liberté de la presse en tant que moteur du développement et garante de la démocratie. Il y a environ 1 218 journaux et périodiques au Bangladesh. Plusieurs agences de presse internationales ont des bureaux à Dhaka. Les chaînes de télévision CNN et BBC sont également présentes dans le pays. Sa délégation espère que le Département de l'information et l'UNESCO prendront des initiatives pour améliorer l'infrastructure et les moyens d'information du pays grâce à la fourniture d'une formation et d'une technologie adéquates. Pour le cinquantenaire de

- l'Organisation des Nations Unies qui aura lieu l'année prochaine, elle pense que le Département pourrait envisager d'accorder des "bourses de commémoration" à de jeunes journalistes de pays en développement, bourses qui permettraient à deux ou trois jeunes journalistes d'être invités à New York lors des quatre premières semaines de la session de l'Assemblée générale.
- 46. Il exprime l'espoir que la Commission adoptera par consensus les deux projets de résolution dont elle est saisie.
- 47. <u>M. RODRIGUE</u> (Haïti) dit que sa délégation souscrit entièrement à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77.
- 48. Le Gouvernement haïtien attache une grande importance aux questions relatives à l'information. Lorsque le Président Aristide est retourné en Haïti le 15 octobre, il a trouvé un pays ravagé par trois années de dictature militaire au cours desquelles la liberté d'expression, de la presse et de l'information a été systématiquement annihilée. La délégation haïtienne tient à rendre hommage aux membres de la presse qui, au cours de cette période dramatique, ont été victimes de la répression.
- 49. La délégation d'Haïti salue avec satisfaction la fin de l'apartheid en Afrique du Sud et les progrès continus réalisés dans la recherche d'une solution au conflit du Moyen-Orient; elle estime qu'un crédit particulier doit être attribué au Département de l'information qui a contribué à ces succès. Les ressources anciennement dévolues à la lutte contre l'apartheid pourraient être redéployées pour d'autres objectifs, parmi lesquels la lutte pour la sauvegarde de l'environnement, la démocratisation, la liberté de la presse et de l'information.
- 50. Le développement spectaculaire des moyens de communication n'a pas diminué le rôle des centres d'information des Nations Unies qui demeurent plus que jamais les vitrines de l'Organisation des Nations Unies dans le monde. La délégation haîtienne n'est pas contre l'idée de l'intégration de ces centres aux bureaux du PNUD, mais estime qu'elle doit être examinée avec prudence, au cas par cas, et en consultation avec le pays concerné. En tout état de cause, ce processus ne doit pas occulter la nécessité d'ouvrir un centre d'information à Port-au-Prince où il sera en quelque sorte l'oeil de l'ONU et un garde-fou contre un dérapage de la part des adversaires de la démocratie. L'idée qui tend à donner une image unifiée des Nations Unies n'est pas mauvaise, mais il ne faudrait pas pour autant négliger les problèmes réels. L'important, c'est la liberté de l'information et l'application pleine et entière des mandats de chaque institution.
- 51. La délégation haïtienne appuie le travail accompli par le Département de l'information au cours de l'année écoulée. Il a aidé à diffuser des informations relatives à la crise haïtienne et à la sensibilisation de l'opinion publique sur des valeurs que son gouvernement s'est évertué à promouvoir durant son exil, comme la démocratie, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Haïti, qui est le seul Etat francophone/créolophone dans un univers linguistique hispanophone et anglophone, cherche à garder son identité culturelle et voudrait profiter de programmes adaptés à sa spécificité.

- 52. Les Nations Unies interviennent en Haïti dans plusieurs domaines qui, si l'on veut aboutir à des résultats concrets, exigent la primauté de l'information. La composante information est donc nécessaire qu'il s'agisse du déploiement de la Mission des Nations Unies en Haïti ou du redéploiement de la Mission civile internationale en Haïti. La délégation haïtienne partage l'opinion du Canada qui estime que "l'ONU a manqué de promouvoir le développement démocratique en Haïti en ne contribuant pas à l'établissement d'une station de radio", et espère que cette idée pourra être envisagée dans le cadre d'une assistance à apporter au pays pour l'aider à remettre sur pied les médias nationaux.
- 53. M. ABIBI (Congo) félicite le Sous-Secrétaire général à l'information pour la qualité des documents mis à la disposition de la Commission. Sa délégation souscrit pleinement aux conclusions que contient le rapport du Comité de l'information (A/49/21) et appuie les deux projets de résolution présentés. Il importe de mettre un terme aux disparités qui existent entre pays développés et pays en développement dans le domaine de l'information.
- 54. Il est particulièrement important que l'Organisation des Nations Unies garantisse la diversité des sources d'information et sa délégation souhaite que le Département de l'information et l'UNESCO intensifient leur coopération pour contrer un risque croissant d'homogénéisation qui ne peut qu'appauvrir la culture mondiale, en même temps qu'il confine les pays en développement dans le rôle de simples consommateurs d'information.
- Le représentant du Congo tient à appeler l'attention sur la situation du Centre d'information des Nations Unies à Brazzaville qui, malgré un fonctionnement performant, reste sans directeur depuis quelques années. La situation qu'a connue son pays a certes rendu difficile cette nomination, mais depuis plus d'un an, son gouvernement a donné son accord au Département de l'information pour que soit nommé un nouveau directeur. Malgré ses maigres moyens, le Congo a assumé ses responsabilités en mettant à la disposition du Centre de Brazzaville des structures appropriées. Il semble cependant que le poste budgétaire dont avait été doté le Centre ait disparu. Cela s'explique d'autant moins que la couverture des opérations de maintien de la paix, de plus en plus nombreuses dans la sous-région, le statut de pays contributeur de troupes qui est celui de la République du Congo et l'approche du cinquantième anniversaire de l'Organisation exigent que le niveau de prestations du Centre soit sensiblement amélioré pour donner à l'opinion publique une meilleure image des Nations Unies. C'est pourquoi le Gouvernement congolais demande au Département de l'information de tout mettre en oeuvre pour placer le Centre d'information de Brazzaville dans les mêmes conditions de bon fonctionnement que les centres qui existent dans les pays voisins, en le dotant d'un directeur à plein temps.
- 56. <u>M. IDRIS</u> (Soudan) félicite le Département de l'information des activités qu'il a menées au cours de l'année écoulée en ce qui concerne notamment la situation économique de l'Afrique, le maintien de la paix et les droits de l'homme.
- 57. Le Soudan tient à préserver son indépendance politique, sociale et économique, mais se trouve parfois la cible d'une propagande étrangère hostile

qui donne une image complètement erronée de la réalité du pays. C'est ainsi que le problème de la famine, qui ne concernait que certaines régions éloignées du pays, contrôlées par des hors-la-loi et des rebelles, a été présenté de façon très déformée et qu'on a prétendu que la famine était généralisée. De même, on a voulu ignorer le fait que le Gouvernement soudanais avait fourni des vivres et des médicaments aux habitants des zones libérées des rebelles et avait prêté des véhicules à l'Organisation des Nations Unies pour acheminer des vivres et des médicaments dans les zones contrôlées par les rebelles à la frontière avec l'Ouganda. La situation des droits de l'homme a également fait l'objet d'une propagande hostile alimentée par des rumeurs émanant d'étrangers qui ignorent tout du Soudan ou d'opposants qui résident à l'étranger et sont manipulés par des services de renseignements hostiles au Soudan.

- Le Soudan a bien accueilli toutes les organisations bénévoles qui lui apportent une aide humanitaire et s'est employé à leur faciliter la tâche. Toutefois, certaines de ces organisations sont exploitées, à différentes fins, par des individus sans scrupules, ce qui donne une image complètement faussée du Soudan. Il aurait été souhaitable que le Centre d'information des Nations Unies de Khartoum fasse en sorte d'éviter la circulation de fausses informations à travers le monde. Cette désinformation continue de méconnaître les acquis du Soudan, comme l'extension considérable des terres arables, la croissance continue du produit national brut et la distribution des secours internationaux dans tout le pays grâce aux moyens de transport du Gouvernement soudanais. C'est ainsi qu'il existe maintenant une liaison ferroviaire entre le nord et le sud du pays et une navette sur le Nil entre Kosti et Juba. La participation politique s'est développée depuis la mise en place du système fédéral et le Gouvernement a pris des mesures pour mettre un terme à la désinformation en organisant des conférences de presse régulières et des interviews périodiques avec les médias nationaux et étrangers. Pour permettre le développement des possibilités du Soudan en matière d'information, M. Idris propose que l'on offre à des citoyens soudanais des moyens les mettant en mesure de se tenir au courant des progrès de la technique et que l'on accorde une assistance au Soudan pour moderniser son système d'information.
- 59. M. MWAMBULUKUTU (République-Unie de Tanzanie) dit que l'examen du point 80 de l'ordre du jour a été facilité par le rapport du Comité de l'information (A/49/21) et que sa délégation appuie les deux projets de résolution. Elle souscrit aussi à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77. Elle est d'accord avec le Sous-Secrétaire général à l'information pour dire qu'il importe d'informer plus et mieux sur l'Organisation des Nations Unies et que, pour pouvoir mener à bien sa tâche, le Département de l'information a besoin de l'appui du Comité de l'information.
- 60. On assiste actuellement à une véritable explosion des techniques de communication mais on peut se demander dans quelle mesure le monde en développement pourra en profiter. L'utilisation par le Département de l'information de l'"autoroute de l'information" permettra à 30 millions de personnes d'avoir accès à la documentation de l'ONU. D'ici à l'an 2000, l'Afrique disposera des services téléphoniques de qualité qu'elle attend depuis longtemps, grâce à un investissement de la compagnie American Telephone and Telegraph s'élevant à 1,5 milliard de dollars et visant à relier le continent à un réseau sous-marin de câbles en fibres optiques. Il reste que, devant

/...

bénéficier de ces services améliorés et d'un accès éventuel à l'autoroute de l'information, l'Afrique et les pays en développement sont en droit de savoir quels avantages ils en tireront.

- Une autre question importante concerne l'information relative aux missions humanitaires et de maintien de la paix de l'ONU. Les principaux médias ont tendance à s'intéresser uniquement aux aspects sensationnels d'un événement donné, et à ne pas se préoccuper des crises humanitaires qui suivent les conflits. L'énorme afflux de réfugiés du Rwanda et du Burundi a eu des effets dévastateurs sur les collectivités locales de la République-Unie de Tanzanie. C'est ainsi qu'en avril 1994, plus de 250 000 réfugiés sont entrés dans le district de Ngara, l'un des déplacements les plus massifs de réfugiés ayant eu lieu en 24 heures dans toute l'histoire. Il y a actuellement 475 000 réfugiés répartis en six camps dans la région de Kagera. Ces afflux de réfugiés ont des conséquences néfastes sur les ressources naturelles, la population locale et l'infrastructure sociale et économique. La récente publication du "Rapport d'évaluation du Gouvernement relatif à l'incidence des réfugiés sur les collectivités locales des régions de Kagera et Kigoma", rapport établi avec l'aide des organismes des Nations Unies, des donateurs et d'organisations non gouvernementales, constitue une première étape avant que l'on ne sollicite l'appui et la participation de donateurs dans les zones concernées par l'afflux de réfugiés. Ce besoin d'assistance, face à de pareilles crises, est l'une des raisons pour lesquelles les délégations demandent périodiquement l'amélioration des centres d'information. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie lance donc un appel au Département de l'information pour qu'il reclasse le centre de Dar es-Salaam afin d'en faire un véritable centre d'information des Nations Unies, dirigé par un directeur à plein temps.
- 62. Le cinquantième anniversaire de l'Organisation qui sera célébré en 1995 sera l'occasion non seulement d'inaugurer le nouvel ordre mondial de l'information et des communications, mais aussi de tenir une conférence mondiale sur l'information et le développement.
- 63. Le <u>PRESIDENT</u> déclare clos le débat sur le point 80 de l'ordre du jour et dit que le Comité doit à présent se prononcer sur les deux projets de résolution et le projet de décision contenus dans le rapport du Comité de l'information (A/49/21, par. 61 et 62), ainsi que sur l'amendement oral au projet de décision figurant au paragraphe 62 du document A/49/21, proposé par le représentant de l'Irlande à la 10e séance, le 26 octobre 1994. S'il n'y a pas d'objection, la décision se lit comme suit :

"L'Assemblée générale décide de porter le nombre des membres du Comité de l'information de 83 à 88 et de désigner l'Afrique du Sud, le Belize, la Croatie, le Kazakhstan et la République tchèque pour faire partie du Comité."

## 64. Il en est ainsi décidé.

- 65. Le <u>PRESIDENT</u> dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que le Comité souhaite se prononcer sur les trois projets en même temps.
- 66. Il en est ainsi décidé.

- 67. <u>Les projets de résolution A et B et le projet de décision, tels qu'ils ont</u> été amendés oralement, sont <u>adoptés sans vote</u>.
- 68. M. SANBAR, Sous-Secrétaire général à l'information, souhaite, au nom du Département de l'information, exprimer sa gratitude pour les marques de confiance et d'appui qui lui ont été témoignées par les délégations. Il transmettra au personnel du Département les chaleureux encouragements de la Commission. Animé de ce nouvel esprit positif, le personnel fera de son mieux pour accomplir les missions que lui a confiées l'Assemblée générale et mettre efficacement en oeuvre les priorités nouvelles sous la direction du Secrétaire général.
- 69. M. Sanbar a écouté attentivement les opinions et les remarques présentées dans le débat général et peut assurer la Commission que les déclarations qui ont été faites aideront beaucoup le Département de l'information dans sa recherche de moyens novateurs et créateurs pour transmettre le message de l'Organisation. Il sera heureux de débattre des idées et des questions précises que les délégations pourraient formuler individuellement au cours des prochaines semaines. Son département fera tout ce qui est en son pouvoir pour répondre aux attentes de la Commission. Son personnel est mobilisé pour travailler étroitement avec elle afin que le message de l'Organisation soit efficace, cohérent et unifié. Comme l'a récemment déclaré le Secrétaire général, ce message met en valeur "le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre d'une action mondiale commune tendant à assurer durablement les progrès de l'humanité".

La séance est levée à 17 h 25.